ECONOMIE ESPAGNOLE

Traduction en français du cours intitulé: Economía española 2013

et mis en ligne sur la page ***Opencourseware*** de **l'Université de Cantabrie**: http://ocw.unican.es/ciencias-sociales-y-juridicas/economia-espanola/materiales-2013/Tema%201.pdf

par **Noële BELLUARD-BLONDEL** http://spheralingua.blogspot.fr/



Ce cours d'économie espagnole est dispensé par
M. Adolfo C. Fernández Puente
fernanac@unican.es
et
M. Patricio Pérez
perezp@unican.es



Cette traduction est publiée sous la Licence Creative Commons suivante:

comprenant bien que :

Renonciation — N'importe laquelle des conditions ci-dessus peut être **levée** si vous avez l'autorisation du titulaire de droits.

Domaine Public — Là où l'œuvre ou un quelconque de ses éléments est dans le **domaine public** selon le droit applicable, ce statut n'est en aucune façon affecté par la licence.

Autres droits — Les droits suivants ne sont en aucune manière affectés par la licence :

Vos prérogatives issues des exceptions et limitations aux droits exclusifs ou **fair use;**

Les droits moraux de l'auteur;

Droits qu'autrui peut avoir soit sur l'œuvre elle-même soit sur la façon dont elle est utilisée, comme **le droit à l'image** ou les droits à la vie privée.

Remarque — A chaque réutilisation ou distribution de cette œuvre, vous devez faire apparaître clairement au public la licence selon laquelle elle est mise à disposition. La meilleure manière de l'indiquer est un lien vers cette page web.



CONTENU

• THEME 5.

LE SECTEUR DES SERVICES

6.1. Délimitation et classification
6.2. L'évolution du secteur
6.3. La spécialisation de la production et du commerce
6.4. L'efficacité de la productivité
6.5. La politique sectorielle

TROISIEME PARTIE : ASPECTS INSTITUTIONNELS ET COMMERCE EXTERIEUR

THEME 6.

LE MARCHE DU TRAVAIL

7.1 La spécification du marché du travail en Espagne
7.2 Le marché institutionnel du marché du travail et ses réformes
7.3 Emploi et chômage dans l'économie espagnole

THEME 7.

LE COMMERCE EXTERIEUR

8.1 Evolution du commerce
8.2 Libéralisation du commerce et intégration communautaire
8.3 Spécialisation du commerce

BIBLIOGRAPHIE ELEMENTAIRE:

• García Delgado, J.L. y Myro, R. (dir.) (2011), Lecciones de Economía Española (*Leçons d'Economie espagnole)*, 10ª edición, Madrid, Thompson-Cívitas.

• Picazo, A. (coord.) (2003), Prácticas de economía española *(Pratiques de l'Economie espagnole)* , 1ª edición, Madrid, Cívitas.

• Boletín Trimestral del Banco de España *(Bulletin trimestriel de la Banque d'Espagne)* (IV Trimestre 2011 y I Trimestre de 2012)

• Encuesta de Población Activa del INE (*Enquête sur la population active de l'Institut national des Statistiques)* (IV Trimestre de 2011 y I Trimestre de 2012)

• Contabilidad Regional de España del INE *(Comptabilité régionale espagnole de l'Institut national des Statistiques)* (IV Trimestre de 2011 y I Trimestre de 2012)

• Informe anual de la economía española de la OCDE *(Rapport annuel de l'OCDE sur l'économie espagnole)* 2011

TROISIEME PARTIE : ASPECTS INSTITUTIONNELS ET COMMERCE EXTERIEUR

THEME 6.
LE MARCHE DU TRAVAIL

7.1 La spécification du marché du travail en Espagne
7.2 Le marché institutionnel du marché du travail et ses réformes
7.3 Emploi et chômage dans l'économie espagnole

Considérations générales:
• Importance du marché du travail: coûts économiques et sociaux.

• Complexité de l'analyse: normes juridiques, institutions sociales, relations collectives, valeurs personnelles influant sur le processus de négociation.

• Concepts de base: population potentiellement active, population active, population en activité et au chômage, taux d'activité, emploi et chômage, chômage de longue durée et taux de chômage n'accélérant pas l'inflation.

7.1. **Spécification du marché du travail en Espagne (1980-2008)**
- Augmentation de la population active (1980-2010)
  - Augmentation de la population en âge de travailler.
  - Plus grande proportion de femmes.
- Immigration.
- Importants rythmes de création et de destruction d'emplois.
  - Epoques de création: dès la mi des années 80 (concerne surtout le tertiaire et le secteur de la construction)
  - Epoques de destruction: années 70 et début des années 80, crises des années 90 et de 2008 à 2012.
- Réduction significative du chômage jusqu'en 2007 (hommes et femmes confondus), rapide augmentation du chômage en 2012 (les hommes en particulier)

Tableau 1 — Quelques caractéristiques du marché du travail en Espagne et dans l'Union européenne - [2010]
Source: Elaboré à partir des données de la Commission européenne

Indicateurs	Indicadores	Espagne (Espana)	UE- 27 (UE-27)	UE-15 (UE-15)
Taux d'activité 15-64 ans	*Tasa de actividad 15-64 años*	*73,4*	*71,0*	*72,4*
Hommes	Hombres	80,7	77,7	79,0
Femmes	Mujeres	65,9	64,5	65,8
Taux d'emploi 15-64 ans	*Tasa de ocupación 15-64 años*	*58,6*	*64,2*	*65,4*
Hommes	Hombres	64,7	70,1	71,4
Femmes	Mujeres	52,3	58,2	59,5
Emploi temporaire (en % sur l'emploi total)	*Empleo temporal (% sobre empleo total)*	*25,0*	*13,9*	*14,1*
Hommes	Hombres	23,9	13,3	13,3
Femmes	Mujeres	26,2	14,6	14,9
Emploi à temps partiel (en % sur l'emploi total)	*Empleo a tiempo parcial (% sobre empleo total)*	*13,2*	*19,1*	*22,0*
Hommes	Hombres	5,3	8,6	9,2
Femmes	Mujeres	23,2	31,8	37,8
Formation continue (en % sur l'emploi total)	*Formación continua (2009)*	*10,4*	*9,3*	*10,8*
Hommes	Hombres	9,6	8,5	9,7
Femmes	Mujeres	11,3	10,2	11,8
Taux de chômage (en % sur l'emploi total)	*Tasa de paro 15-64 años*	*20,2*	*9,7*	*9,6*
Hommes	Hombres	19,8	9,7	9,6
Femmes	Mujeres	20,6	9,7	9,6
Chômage de longue durée (en % sur l'emploi total)	*Paro de larga duración (% sobre paro total)*	*36,6*	*39,9*	*39,4*
Hommes	Hombres	35,9	40,5	40,5
Femmes	Mujeres	37,4	39,1	39,1
Taux de chômage en fonction de l'âge	*Tasa de paro según edad*			
15 à 24 ans	15 a 24 años	41,6	20,8	20,1
25 à 49 ans	25 a 49 años	19,2	8,9	8,9
50 à 64 ans	50 a 64 años	14,4	6,9	6,7
Taux de chômage en fonction de la nationalité	*Tasa de paro según nacionalidad*			
Nationaux	Nacionales	18,3	9,1	8,9
Autres membres de l'UE-27	Otros UE-27	26,7	11,9	12,0
En dehors de l'UE-27	Fuera UE-27	31,8	19,9	19,8
Taux de chômage en fonction du niveau d'étude	*Tasa de paro según estudios*			
Faible	Bajos	27,3	16,2	16,1
Moyen	Medios	19,3	9,1	8,5
Elevé	Altos	11,3	5,4	5,5

Différences en termes de caractéristiques entre le marché du travail espagnol et le marché du travail européen:

• Spécification de l'emploi:
- Taux d'emploi en-dessous de la moyenne européenne.
- Taux d'activité en particulier pour les hommes supérieur à la moyenne européenne.
- Taux élevé de la précarité.
- Faible présence du travail à temps partiel.
- Augmentation des actifs bénéficiant d'une formation continue.

Spécification de la population au chômage:
• Pourcentage élevé du chômage des femmes (Réduction du recul dans la période 2008-2012).
• Pourcentage élevé du chômage des jeunes. Ces dernières années, celui se réduit en raison: i) de facteurs démographiques; ii) de nouvelles formes d'embauches; et iii) de l'allongement du temps des études. De 2008 à 2012, il s'accroît de nouveau.
• Taux de chômage moindre à mesure que le niveau des études s'élève (importante divergence entre les sexes et les âges).
• Taux différent de chômage selon la nationalité (taux d'activité).
• Différences significatives dans les taux de chômage des Communautés autonomes (caractéristiques démographiques et sociales, faible mobilité de la population, stabilité des différences salariales et diversité des structures de production).

• Défis fondamentaux de l'économie espagnole:
– Favoriser la création d'emploi stable.
– Obtenir des taux plus importants d'emploi pour l'ensemble des femmes et des travailleurs plus âgés.
– Déficiences du cadre institutionnel: obstacles à l'embauche.

7.2. Le cadre institutionnel du marché du travail et ses réformes

Institutions et régulations intervenant sur le marché du travail:

1. Celles qui agissent dans la fixation des salaires: la négociation collective entre employeurs et salariés:
Dépend…
• du degré d'adhésion des salariés.
• du degré de couverture des accords.
• du cadre de négociation: centralisé, décentralisé et par secteur.

2. Celles qui agissent sur la flexibilité des effectifs: coûts et formalités de licenciement:
– Formalités: préavis ou consultation, négociation, démarches administratives et juridiques.
– Indemnisation: provenance et ancienneté.

3. Celles relatives aux prestations chômage:
– Montant de la prestation: taux de substitution.
– Durée de la prestation (24 mois + prestation d'aide)
– Avantages et inconvénients.

4. Celles relatives à la définition des politiques actives et passives:
– Passives: paiement de prestations.
– Actives: dépenses destinées à l'aide et aux conseils aux chômeurs, à la formation et aux subventions directes à l'embauche.

Un cadre institutionnel et normatif caractérisé par l'augmentation de la couverture, la réalisation d'accords collectifs sectoriels, des coûts de licenciement élevés, des prestations chômage généreuses tant dans le montant que dans la durée, des politiques actives insuffisantes, accroîtra le pouvoir de négociation des actifs, poussant à la hausse les salaires existants et augmentant le chômage.

Dans les institutions espagnoles, il existe quatre étapes:

• Décennie 60-70: régulation subordonnée au système politique (syndicats et associations professionnelles interdites): grande flexibilité salariale compensée par des coûts élevés de licenciement.

• 1970-1984: important interventionnisme et forte régulation. Statut des salariés (1980): cadre normatif légalisé pour les syndicats et prestations chômage généreuses. Flexibilité salariale moindre mais ajustement quantitatif inexistant.

• 1984-1992: Réforme de 1984. Contrat temporaire (CDD)

• Depuis 1992: Flexibilisation progressive et élimination des rigidités du marché du travail. Caractère global: embauches, licenciements, prestations chômage, négociations collectives

• La nouvelle étape de crise a mis en évidence la persistance de problèmes structurels et a conduit à l'approbation de réformes du marché du travail.

Modifications suite aux réforme du travail:

1. **Modalités d'embauche:**
• Au début des années 80, coût élevé du licenciement rendant difficile l'embauche de salariés.

• Réforme de 1984:
  – Contrat temporaire d'incitation à l'emploi (non justifié par la nature précaire du travail).
  – Convention de stage (réduction des cotisations SS).
  – Contrat de formation (réduction des cotisations SS).
L'emploi augmente au prix d'une rotation excessive (précarité autour de 35 %)
Dualité sur le marché du travail.
On considère que la nature du travail excessivement précaire est perverse.

• Réformes de 1997, 2001, 2006 et 2010: contrat de formation des plus de 45 ans, contrat pour les femmes dans des secteurs où elles étaient sous-représentées et limitation de la durée des contrats temporaires.
.

• Réforme de 2012

- Contrat indéterminé d'aide aux entrepreneurs: au concret, il n'est pas indéterminé car il établit une période d'essai d'un an, durant laquelle l'employeur peut licencier sans besoin d'indemnisation. Ce contrat bénéficie de remises fiscales et de cotisations Sécurité sociale mais seulement durant 3 ans. (risque postérieur de substituer l'employé par un nouveau avec droit aux subventions).

-Incitations fiscales à l'embauche (dans le cas des chômeurs qui touchent une allocation).
Le salarié pourra, en toute compatibilité, toucher 25% de la prestation chômage et compléter ainsi son salaire.
L'entreprise bénéficiera d'une déduction fiscale équivalente à 50% de la prestation que le salarié touchera.
* Risque: vu la période d'essai d'un an, si le salarié est finalement licencié, ce dernier se retrouvera au chômage sans aucune indemnisation et en ayant utilisé sa prestation chômage.

- Contrat de formation et d'apprentissage (pour les travailleurs non qualifiés): ce contrat fait alterner travail rémunéré (normalement avec un salaire très faible) et formation: durant la 1ère année, la formation représentera 25% d'une journée, la 2ème et 3ème année: 15%
Le salarié peut bénéficier de ce contrat pendant 3 ans et jusqu'à l'âge de 30 ans. Les 3 années achevées, la même entreprise ou une autre peut assujettir ce même salarié au même contrat pour une autre activité non qualifiée.
Risque d'enchaînement des contrats d'apprentissage.

Modifications suite aux réforme du travail:

2. **Réglementation du licenciement**
• Au début des années 80, la réglementation est très restrictive et le coût du licenciement très élevé (le licenciement abusif était le double de la moyenne communautaire)

• A partir de la réforme de 1984: forte dualité entre les travailleurs fixes et temporaires.
– Développer et définir avec une plus grande clarté les causes du licenciement.
– Réduire les coûts des démarches.
– Les indemnisations ne sont pas modifiées.

• Réformes de 1997, 2001 et 2006: contrat d'incitation à l'emploi
(similaire à l'emploi à durée indéterminée mais avec de moindres coûts de licenciement) et augmentation des professions auxquelles s'adressent ces contrats.

Réforme de 2010:
Objectif: "abaisser le coût" du licenciement pour inciter à de nouvelles embauches.
Généralisation de l'indemnisation de 33 jours par an travaillés en cas de licenciement non justifié.

Fond public d’indemnisation pour licenciement: l’Etat se charge d’une partie de l’indemnisation dans presque tous les cas de licenciement qu’il s’agisse de licenciements abusifs de salariés en CDI ordinaire (45 jours) ou de salariés ayant des contrats d’incitation à l’emploi (33 jours) et de ceux licenciés pour causes objectives (20 jours). L’employeur paiera le reste de l’indemnisation.

Flexibilisation des licenciements recevables: 20 jours d’indemnisation par année travaillée pour les licenciements se produisant dans des entreprises subissant des pertes économiques (jusqu’ici, l’indemnisation était de 45 jours par année travaillée).
Il y a licenciement pour causes économiques (pour la procédure de licenciement) lorsque les résultats de l’entreprise révèlent une situation économique négative telle l’existence de pertes présentes ou prévisibles ou une diminution continue des revenus.

Licenciement pour absentéisme: si la moyenne d’absentéisme au travail dépasse les 2,5% dans l’entreprise, celle-ci pourra licencier pour absentéisme les salariés n’occupant pas leur poste à hauteur de 20% des jours ouvrables durant deux mois consécutifs ou de 25% de ceux-ci durant quatre mois non consécutifs sur une période d’un an.

Réduction du temps journalier pour causes économiques mais les salariés ont droit à la prestation chômage pour les heures non travaillées.

Fond de capitalisation pour les contrats à durée indéterminée (modèle autrichien):
un fond de capitalisation pour les salariés à durée indéterminée qui perdure tout au long de leur vie professionnelle et sert soit à financer les éventuelles situations de chômage soit à alimenter la pension de retraite du salarié.

Réforme de 2012

Licenciement pour diminution des revenus ou des ventes durant 3 trimestres consécutifs: indemnisation maximale de 20 jours pour une seule année travaillée (indépendemment de l’ancienneté du salarié).

Licenciement recevable si, en 2 mois, le salarié prend deux congés maladie (bien que justifiés) d’une durée totale de 9 jours.

Modifications suite aux réforme du travail:

3. **Prestation chômage**

• Statut des salariés (1980): reconnaissance de la prestation chômage.

• Réforme de 1992: accès à la prestation et montant restreint, suppression de l’exemption dans le calcul de l’impôt sur le revenu espagnol.

• Réforme de 2002: rationalisation des prestations perçues par les travailleurs agricoles.

• Justification:
- Forte pression sur le système de Sécurité sociale en raison du nombre élevé de chômeurs ayant droit à une prestation.
-Effet négatif des prestations sur le processus de recherche d'emploi (problème d'incitations négatives).

2009: pour pallier les effets de la crise du chômage, le gouvernement a introduit une aide de 420 euros pour les chômeurs sans prestation chômage pour une durée maximale de 6 mois.

2011: l'aide de 420 euros a pris fin en février 2011 lorsque le gouvernement a approuvé une autre mesure similaire à savoir, une aide de 400 euros pour les chômeurs sans prestation recourant à un "parcours d'insertion professionnelle".

4. **Structure de la négociation collective**

• Statut des travailleurs (1980): négociation de caractère sectoriel, avec une couverture élevée (application automatique). Est admise par ailleurs la négociation d'entreprise (négociation sur les minima).
• Faible adhésion aux syndicats (inférieure à 20%) mais taux élevé de couverture (aux environs de 80%).
• Réforme de 1994: clauses de dérogation à la convention collective.

Réformes de 1994 et de 1997

Elargissement des sujets pouvant faire l'objet de négociation (exemple: primes salariales).

Réforme de 2010

Décentralisation permettant des accords d'entreprise sur des questions non traitées lors d'accords au niveau supérieur.
Suspension "exceptionnelle" de la validité de l'accord salarial: l'entreprise et les salariés peuvent s'accorder sur le fait que, au vu d'une situation concrète de crise, le régime salarial prévu par la convention collective de niveau supérieur à celle de l'entreprise ne s'applique pas (comme les accords sectoriels).

Réforme de 2012

Suspension de la validité de l'accord salarial: si l'entreprise connaît une diminution de ses revenus ou de ses ventes durant 2 semestres consécutifs, l'employeur peut déroger à la convention collective et ne pas la respecter.
La dérogation peut être soumise à un accord préalable des salariés. Dans le cas contraire, la Commission consultative nationale des conventions collectives imposera une obligation d'application.
L'accord d'entreprise a priorité sur l'accord sectoriel, qu'il s'agisse d'un accord de l'Etat, d'une communauté autonome ou d'une province.

Modifications suite aux réforme du travail:

5. **Médiation sur le marché du travail**

• Réforme de 1994:
– Agences privées de placement à caractère non lucratif (fin du monopole de l'Institut national de l'emploi, actuel Service public d'emploi espagnol).
– Entreprises de travail temporaire.

• Réforme de 2010: agences privée de placement (à but lucratif)

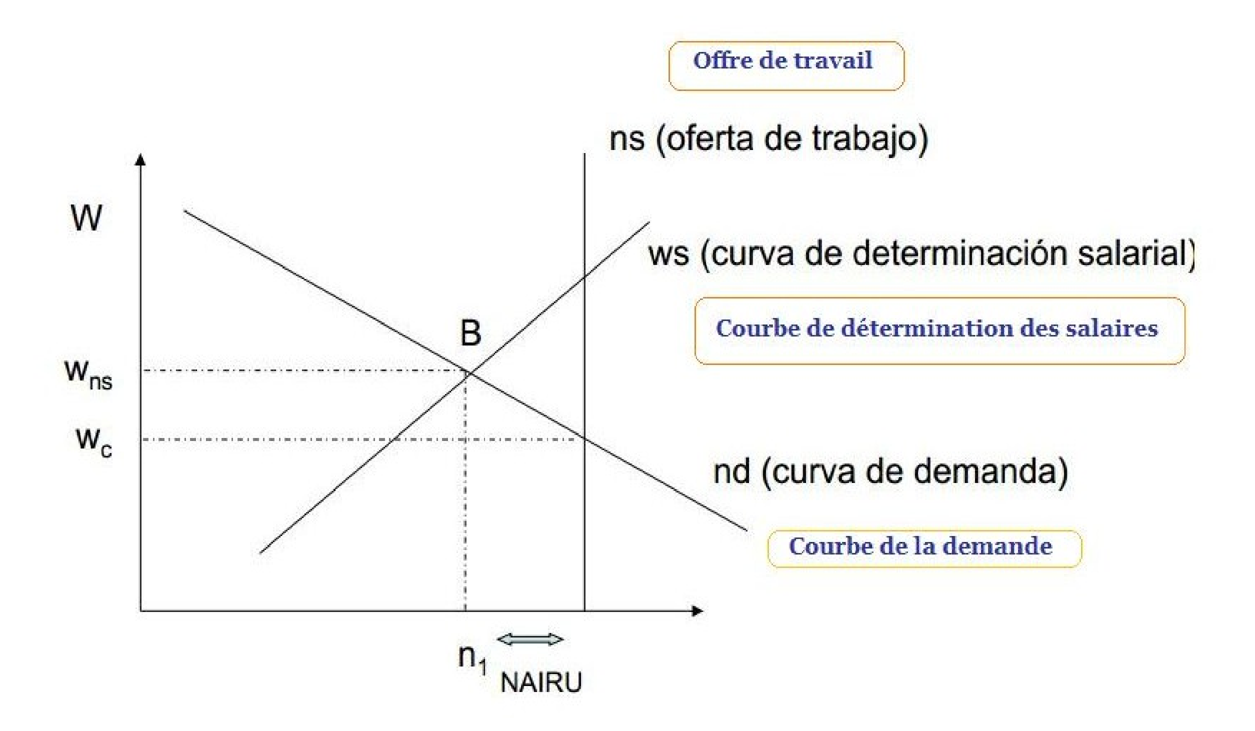
Modifications suite aux réforme du travail:

6. **Politiques actives et passives**

Politiques actives du marché du travail:
Actions ayant pour objet d'améliorer les possibilités d'accès à l'emploi ou d'inciter de manière directe à la création d'emplois, à la formation professionnelle, à l'embauche des jeunes et des handicapés ainsi qu'aux subventions pour la création directe d'emplois).
Politiques passives: ressources destinées à la couverture des prestations chômage.

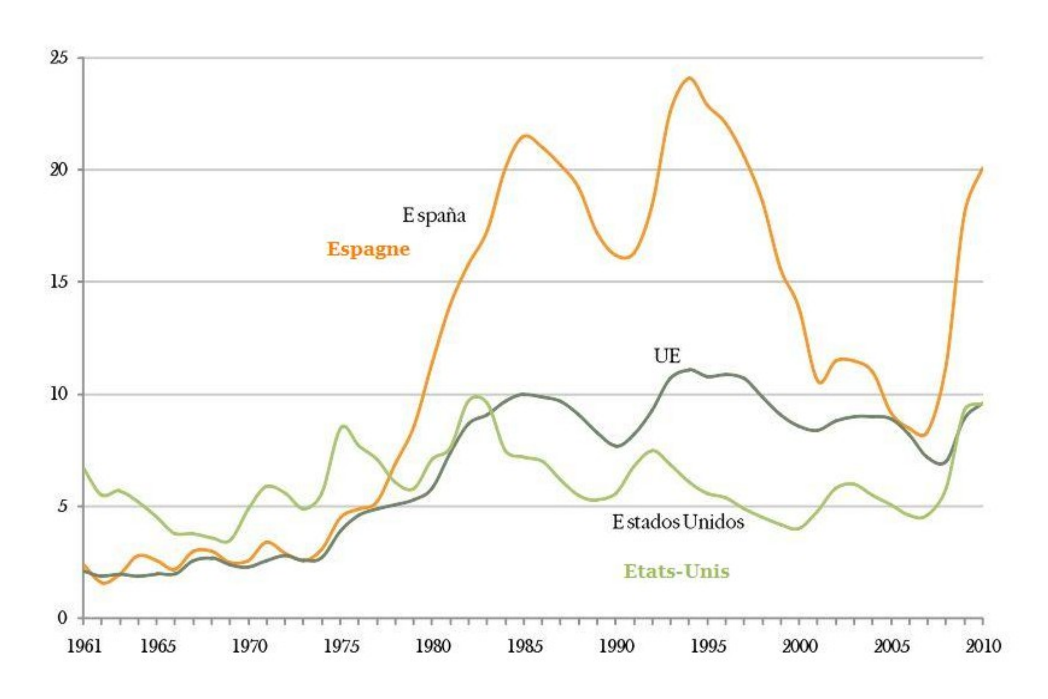
• Dépenses totales semblables à celles de l'Europe, sans considération du nombre de chômeurs.
• Les dépenses en matière de politiques passives représentent 65% du total des dépenses. Ceci est particulièrement préoccupant vu l'obsolescence du capital humain, les catégories de chômeurs et les besoins de formation des entreprises.
• En 2012, le gouvernement a réduit le volet des politiques actives pour l'emploi.

7.3. **Emploi et chômage dans l'économie espagnole**

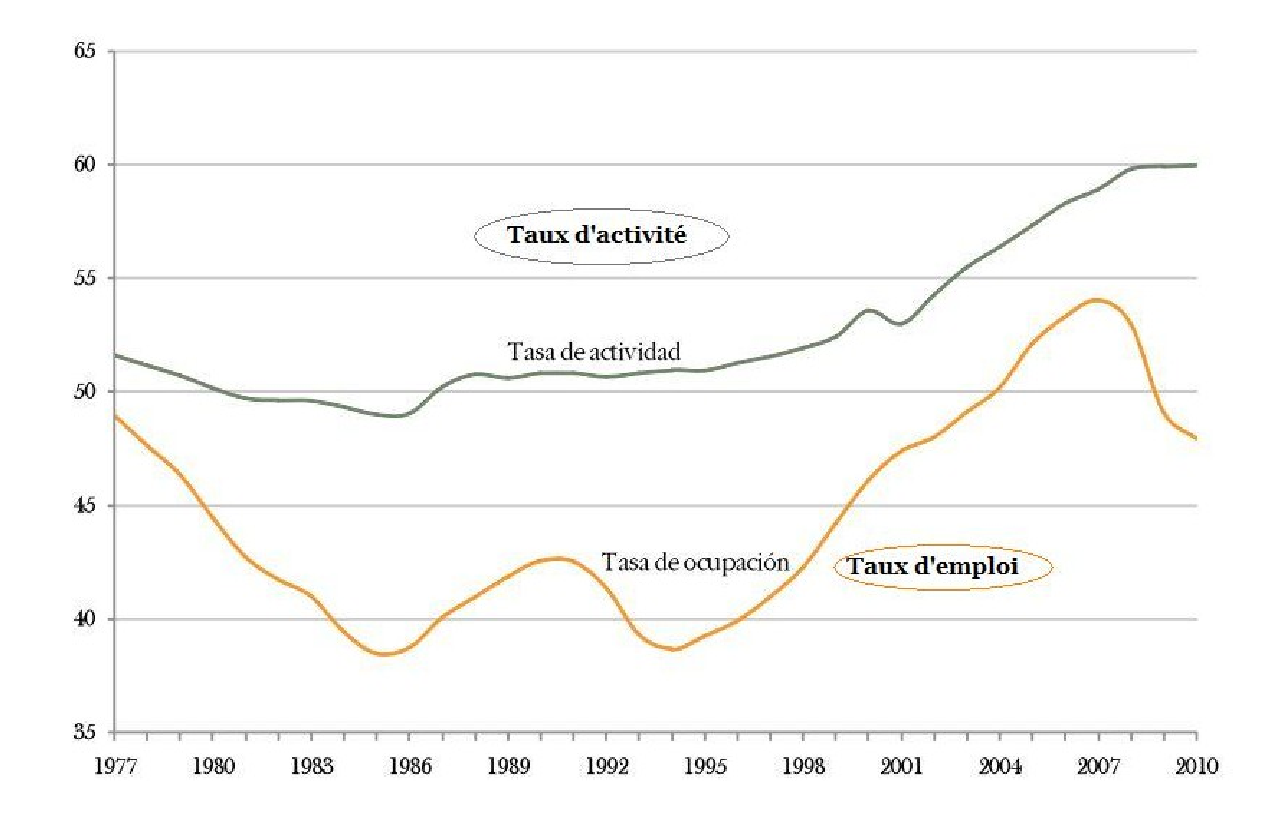


- Offre d'emploi: conditions démographiques et juridiques
- Courbe de demande d'emploi:
  - Stock de capital de l'entreprise (+)
  - Productivité (+)
  - Pouvoir de monopole (-)
- Courbe de détermination des salaires:
- Productivité (+)
- Pouvoir de négociation des salariés (+)
  - Coût des licenciements (-)
  - Revenus d'inactivité par suite de chômage (+)
  - Probabilité d'être embauché (+)
- Taux de chômage (-)

Graphique 1 — Taux de chômage en Espagne, dans l'Union européenne et aux Etats-Unis - [1961-2010]
Sources: Elaboré à partir des données de l'Institut national des Statistiques et d'Eurostat.



Graphique 2 — Taux d'activité et d'emploi en Espagne - [1977-2010]
Source: Elaboré à partir des données de l'Institut national des Statistiques.



Cas de figure:

A. Les années 60:
– Faux équilibre entre l'offre et la demande.
– Création réduite d'emplois.
– Emigration vers l'Europe et flexibilité salariale élevée.

B. Crise économique des années 70: le chômage augmente et son taux dépasse celui des Etats-Unis et du Japon.

– Forte réduction de l'emploi et croissance faible de la population active (allongement de l'âge de travailler et diminution de la participation).

– Facteurs de l'offre: augmentation du prix du brut, ralentissement de la productivité et augmentation des salaires réels ainsi que des cotisations de Sécurité sociale. Facteur de la demande: sa propre faiblesse.

C. Création d'emploi et persistance du chômage structurel (1985-1994):
• Forte augmentation de l'emploi jusqu'en 1990, avec augmentation du taux d'emploi et diminution cyclique du taux de chômage. Substantielle augmentation de la population active (comportement pro-cyclique de l'activité féminine).
• Destruction d'emploi - 1992-1994.
• Forte sensibilité de l'emploi au cycle économique depuis 1984 (forte élasticité-revenu de la demande de travail).
• Taux de précarité de l34% en 1994.
• Taux de chômage aux alentours de 19% d'après la Banque européenne et de 15% d'après l'OCDE, en dépit de la création d'un million d'emplois.
• Chocs de l'offre: réduction du prix du brut fin 1985 et entrée de l'Espagne dans la CEE.

Persistance du chômage structurel en raison de la faible élasticité du salaire réel par rapport au chômage (rigidité des salaires en Espagne).
1) Modèle de négociation: pouvoir de négociation élevé des salariés.
2) Faible intensité en matière de recherche d'emploi (responsabilités familiales, chômage de longue durée aux alentours de 60% et prestations généreuses, en particulier pour les jeunes et les chômeurs âgés).
3) Peu d'adéquation des chômeurs à la demande de travail:

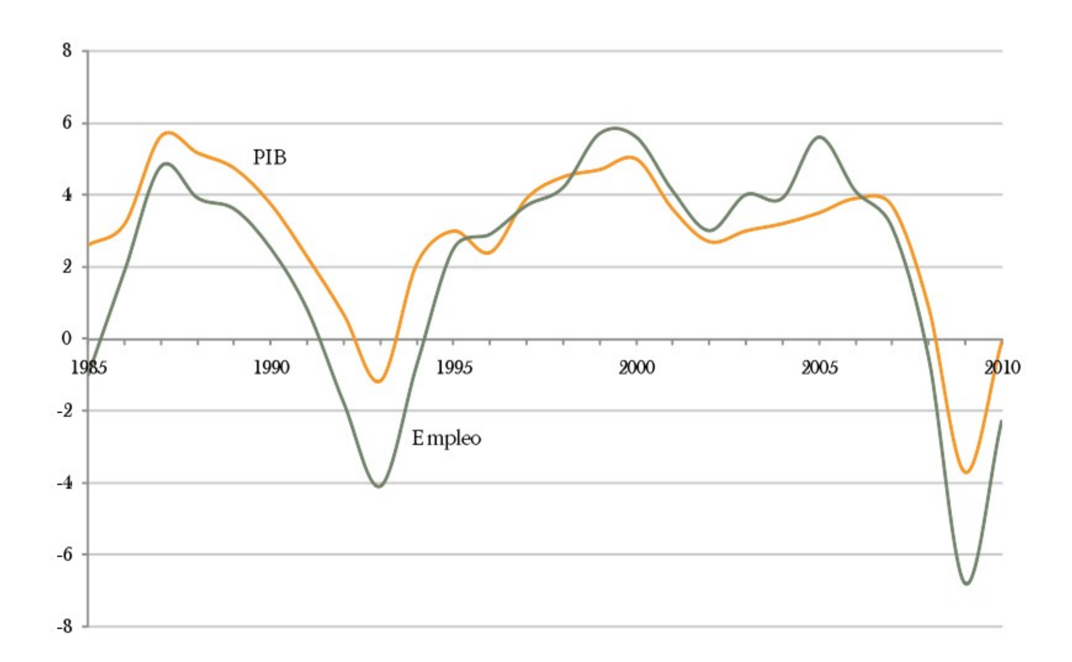
A) Inadéquation géographique.

B) Inadéquation des qualifications: 40% des chômeurs n'ayant pas fait d'études ou sans expérience. Chômage de longue durée favorisant l'obsolescence.

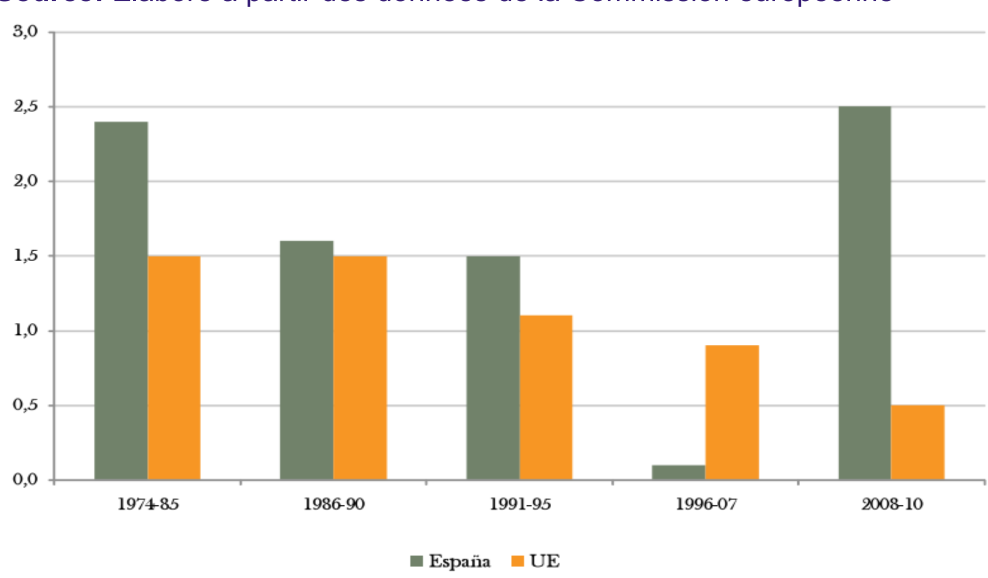
C) Limitations du système de formation professionnelle réglementée et faible importance des politiques actives sur le marché du travail.

Durant la période 1985-1994, le cadre institutionnel a été particulièrement inadéquat réduisant l'influence du chômage sur le salaire réel, vu qu'il a encouragé une durée élevée du chômage, une faible intensité en termes de recherche d'emploi, une adéquation limitée des chômeurs aux postes vacants et un fort pouvoir de négociation des salariés au sein des entreprises.

Graphique 3 — PIB et emploi en Espagne [1985-2010] .
Sources: Elaboré à partir des données de l'Institut national des Statistiques, de la Comptabilité nationale et de l'Enquête de la Population active.



Graphique 4 — Coûts réels du travail en Espagne et dans l'Union européenne - [1974-2010] - (croissance moyenne annuelle en pourcentages)
Source: Elaboré à partir des données de la Commission européenne



C. Intense création d'emploi et réduction du chômage de 1995 à 2007

• Création de 8 millions d'emplois. La croissance de l'emploi dépasse les 30% d'emplois créés dans l'Europe des 15.
• La croissance de l'emploi est absorbé par une augmentation de la population active de 6 millions de personnes (femmes et immigrants)
• Forte croissance de la demande intérieure dans des secteurs d'activités intensives: construction, hôtellerie et services aux ménages.
• La précarité de l'emploi dépasse les 30% en dépit des réformes juridiques et des réductions de cotisations destinées à leur donner le jour.
• Forte diminution du taux de chômage (de 16 points) et du chômage d'équilibre ou structurel.

• Chocs de l'offre:
• Diminution du taux d'intérêt réel, de l'inflation et du déficit public.
• Augmentation de la concurrence sur les marchés des services et des biens.
• Flux importants d'immigration impliquant une importante flexibilité salariale, géographique et sectorielle due en partie à une faible capacité de négociation.

La migration:
• Causes provoquant les flux migratoires:
  – Capacité des personnes à immigrer: revenus, langues.
  – Besoin de main-d'oeuvre.

• Assimilation des immigrants:
  – Possibilité de trouver de l'emploi.
  – Equivalence des salaires

Crise économique à partir de 2008:
- Chute des activités dans la construction.
- Réduction du crédit bancaire.
- Réduction de la confiance des agents.
- Chute de la consommation et de l'investissement, en particulier dans le secteur de la construction et des services en lien avec la consommation des familles.
- Résultat:
  - Forte diminution du chômage, en particulier dans les secteurs de la construction, des industries manufacturières, du commerce, de l'hôtellerie et de la restauration.
  - La perte d'emploi affecte essentiellement les salariés en CDD.
  - Réduction de la précarité.
  - Augmentation des taux de chômage renforcée par l'augmentation de la population active.

• Recommandations:
  – Accroissement des politiques actives et préséance de ces dernières sur les politiques passives afin que le chômage de longue durée ne s'accroisse pas.
  – Augmentation de l'élasticité du salaire réel au cours du cycle.

– Réforme du processus de détermination des salaires afin d’aller vers une plus grande décentralisation et une capacité d’adaptation aux situations de changement plus importante.

Concepts et développements théoriques:

• Population potentiellement active.
• Population active.
• Population en activité.
• Population au chômage.
• Taux d’activité.
• Taux d’emploi.
• Taux de chômage.
• Chômage de longue durée.
• Taux de chômage n’accélérant pas l’inflation (taux de chômage d’équilibre).
• Coût du travail réel.

Questionnaire:

1. Indiquez les principales caractéristiques actuelles de l'emploi et du chômage en Espagne.
2. Quel est le principal motif de dualité sur le marché du travail en Espagne?
3. Décrivez les caractéristiques de la population au chômage.
4. Indiquez les principaux éléments institutionnels du marché du travail ayant une incidence sur les résultats de celui-ci.
5. Quels sont les aspects essentiels des réformes du marché du travail en Espagne?
6. Expliquez les principales causes du chômage de longue durée et indiquez les effets que celui-ci génère.
7. Indiquez les deux périodes (indices: fin du 20ème et début du 21ème siècle) où l'économie espagnole a précisément mis en évidence sa grande capacité à créer de l'emploi. Quels sont les facteurs auxquels on peut attribuer ce phénomène?
8. Commentez les changements institués par le cadre institutionnel du marché du travail espagnol.
9. Indiquez les possibles effets de l'immigration sur le marché du travail du pays d'arrivée. Observe-t-on de tels effets en Espagne?

--